



PPE - DE

**Communiqué de presse de monsieur Jean-Pierre Audy,
député
conseiller municipal de Meymac.**

Février 2006

Directive relative aux services dans le marché intérieur

"Le vote de la directive relative aux services dans le marché intérieur par le parlement européen : une victoire pour l'Europe de la croissance et de l'emploi, de la démocratie responsable et la construction d'une économie sociale de marché"

J'ai voté, en première lecture, en faveur de la proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur telle que réécrite par le parlement européen qui l'a adopté à une large majorité sur la base du compromis négocié entre le parti populaire européen (PPE) et le parti socialiste européen (PSE) à partir du rapport de Evelyne Gebhart, membre du parti socialiste européen (PSE). Je salue le travail considérable effectué par Malcolm Harbour qui a suivi ce dossier pour le PPE avec mon ami Jacques Toubon qui a fait un travail exemplaire de rassemblement des points de vue pour convaincre les membres de notre formation politique en faveur d'une position acceptable. L'incapacité du parlement européen à co-légiférer sur des sujets aussi essentiels aurait été lourde de conséquence sur le fonctionnement des instances européennes.

Il devenait urgent de légiférer afin de ne pas laisser aux magistrats de la cour de justice européenne le soin de "dire le droit" sur la 4^{ème} liberté fondamentale de l'union relative à l'établissement et à la circulation des activités de services. Le compromis permet de tracer un cadre soutenant la compétitivité et le développement des activités de services qui représentent 70 % du produit intérieur brut (PIB) tout en combattant les risques de "dumping social" qui existaient dans le premier texte et qui sont écartés.

Les activités de services offrent un potentiel de croissance et d'emplois considérable et, dans ce contexte, la France a une position privilégiée car, outre le fait que nous avons des activités de services très développées, la France est un pays exportateur de services important ; tout particulièrement au sein de l'union européenne.

Jacques Chirac, président de la République française, a eu raison de combattre le premier texte, présenté en janvier 2004, par la commission européenne " Prodi ". Le vote d'aujourd'hui est une victoire de la démocratie responsable et un acte majeur dans la construction d'une économie sociale de marché.

Le vote intervenu à Strasbourg ce jeudi 16 février 2006 est une première lecture après laquelle la commission européenne devra réécrire sa proposition initiale en prenant en compte les préoccupations qui ont été exprimées au sein du parlement européen. Puis il y aura une seconde lecture ; probablement début 2007 en espérant un accord entre le conseil et le parlement européens.